

Points saillants

Assurance des entreprises contre le vol et les détournements

Le vol en milieu de travail représente une menace considérable pour les employeurs, et ses répercussions peuvent s'avérer dévastatrices. L'Association des examinateurs certifiés de fraude (ACFE) estime que les organisations perdent en moyenne cinq pour cent de leurs revenus en raison de la fraude et de l'abus en milieu de travail.¹ Plus étonnant encore, les stratagèmes de vol peuvent demeurer non détectés pendant plusieurs années. Même les employeurs qui vérifient les antécédents de leurs employés peuvent ne pas reconnaître un employé qui est « à risque » de commettre un vol.

Dans son rapport international sur la fraude, « 2014 Report to the Nations on Fraud », l'ACFE présente les résultats d'un sondage qu'elle a mené auprès d'organisations ayant récemment subi des pertes pour cause de fraude. Plus de la moitié des répondants ont signalé avoir perdu 145 000 \$. Près d'un répondant sur cinq a subi des pertes de plus d'un million de dollars.

ENCON offre une police d'assurance contre le vol et les détournements destinées à protéger les organisations des pertes financières résultant de crimes commis par des employés et d'autres personnes.

Points saillants du produit

- Garantie de pertes subies
- Couverture globale pour tous les employés à temps plein et partiel
- Le personnel temporaire est couvert lorsqu'il rend des services, suivant les instructions de l'assuré, à l'intérieur des locaux de l'assuré
- Couverture pour les régimes d'aide sociale et d'avantages sociaux des employés
- Couverture pour le vol commis par un employé, identifié ou non
- Absence de clause d'arrestation et de condamnation
- Le terme « employé » inclut des administrateurs, fiduciaires, dirigeants non rémunérés et autres personnes qui rendent des services à l'assuré à l'intérieur des locaux de l'assuré
- Couverture pour la fraude informatique offerte
- Couverture pour la fraude impliquant un transfert de fonds offerte
- Couverture à l'échelle mondiale disponible

Limites

- Les limites varient selon l'envergure et la portée du risque

Détails de la couverture

- Prime minimale : 1 000 \$
- La franchise varie selon la limite demandée

Marché cible

- Commerce de détail, y compris les épicerie, les supermarchés, les magasins spécialisés et les grands magasins
- Restaurants (tous types, à établissements multiples)

- Risques liés à l'hébergement (hôtels/motels)
- Risques liés aux stocks importants (tous types)
- Commerce de distribution et de gros
- Risques industriels
- Organismes gouvernementaux (villes, provinces, organismes locaux de tous types)
- Entités sans but lucratif
- Exploitation pétrolière et gazière, exploitation minière
- Technologie
- Foresterie
- Services professionnels
- Agriculture
- Médias
- Entrepreneurs

Exigences applicables aux soumissions

- Une proposition d'ENCON signée (les propositions des concurrents seront également acceptées)
- État financier de fin d'année le plus récent, si la demande de limite est de 1 million de dollars ou plus
- Des renseignements supplémentaires peuvent être exigés selon la taille et type d'entreprise

Standards de service

- Normes de services aux clients élevées et traitement rapide des propositions
- Équipe de souscription dédiée avec des spécialistes en souscription des comptes financiers et d'entreprises

Assureur participant

- Chubb du Canada Compagnie d'Assurance – 100 %

Le présent document a été publié uniquement à des fins illustratives et ne constitue pas un contrat d'assurance. Il a été conçu pour fournir un aperçu global du programme. Seule la police d'assurance peut fournir les modalités, la garantie, les montants, les conditions et les exclusions réels. La disponibilité du programme de même que les garanties sont assujetties à des critères de souscription individuels.

¹ Source : Association des examinateurs certifiés de fraude, « 2014 Report to the Nations on Fraud »